

PHILOSOPHIE DE MAISON

GÉNÉRALITÉS

Le Foyer du Vallon est un Lieu de Vie où nous offrons des conditions d'existence qui respectent la personne âgée. Nous souhaitons que les résidentes¹ puissent y vieillir dans un milieu paisible, serein et sécurisant. Notre objectif est de répondre à l'attente de chaque personne tant du point de vue matériel, affectif (avec l'aide des proches) que médical, de promouvoir la qualité de vie, de créer et d'entretenir une ambiance qui permette à chacune de se sentir à l'aise au sein de la communauté. Toutes les religions et croyances y sont respectées.

RESPECT DE LA PERSONNE ET DE SA LIBERTE

- Mettre tout en oeuvre pour que la résidente conserve son intimité.
- Maintenir le contact entre la famille, les proches et la résidente dans la vie de la Maison.
- Encourager et élargir le champs d'échange entre le Foyer et l'extérieur
- continuation de la socialisation.
- Favoriser la sphère privée de la résidente (ex.: Lorsque le personnel entre dans une chambre, il frappe, il entre chez quelqu'un).
- Respecter le milieu social de la résidente.
- Préserver l'identité de la résidente.
- Adapter, dans la mesure du possible, le rythme de vie individuel de chacune et celui du Foyer.
- Proposer des sorties en famille, amis,... pour des séjours de courte ou longue durée.
- Encourager la famille et les proches à venir partager le repas avec la résidente au Foyer.
- Autoriser les visites à toutes heures du jour et de la nuit.
- Répondre à tous les besoins dans l'accompagnement de la résidente en fin de vie, de sa famille, de ses amis.

ACCUEIL AU FOYER DU VALLON

- Accueillir la résidente avec cordialité et complaisance ;
- Intégrer et entourer la résidente d'une manière plus active de la part des soignantes, des ergothérapeutes et des animatrices ;
- Permettre à la résidente de recréer dans sa chambre une certaine intimité en lui donnant la possibilité d'apporter ses effets personnels ainsi que certaines pièces de son mobilier.

¹ Dans ce document, le féminin est utilisé afin de ne pas alourdir le texte et ceci sans discrimination pour le genre masculin ou féminin

SOINS MÉDICAUX ET INFIRMIERS

- Donner à la résidante la possibilité de recevoir des soins adaptés jusqu'à la fin de sa vie, au sein du Foyer.
- Laisser à la résidante le libre choix de son médecin.
- Assurer la continuité des traitements physiques et psychiques nécessaires pour l'amélioration de l'état de santé de la résidante.
- Transférer la résidante dans un établissement hospitalier dès que son état de santé l'exige (le transfert est décidé par les médecins, la famille et les soignantes). En cas d'extrême urgence, l'infirmière peut décider de faire transporter la résidante aux urgences des HUG.
- Avantager la concertation entre les médecins, les soignantes et si cela est possible avec la résidante, pour envisager différentes optiques de traitements, leurs effets et leurs conséquences sur la prise en soins.

CONCLUSION

- Encourager la formation continue de l'ensemble du personnel afin de favoriser la réalisation de cette philosophie.
- Les membres du personnel doivent agir, en toutes circonstances, en toute loyauté et diligence.
- Le personnel doit savoir garder un comportement professionnel indépendant pour atteindre l'objectif principal qui est de contribuer au bien-être des résidentes.



Nicole ROSSY
Directrice